



Résident ou professionnel avec symptômes*, même légers et pas de cas connu dans l'EMS

*symptômes:

maux de gorge, toux, peine à respirer, douleurs dans la poitrine; fièvre; perte soudaine de l'odorat et/ou du goût: maux de tête; faiblesse générale, sensation de malaise; douleurs musculaires; nausées, vomissements, diarrhée, maux de ventre; éruptions cutanées; changement de comportement non expliqué

PCR impossible à réaliser

résultat -

Test antigénique rapide

PCR obligatoire

résultat -

Résident:
Isolement en chambre jusqu'à 24h après la fin des symptômes

Professionnel:
Retour au travail après 24h sans symptôme

résultat +

isolement

+ dépistage flambée, en accord avec le SMC

-> voir page 2

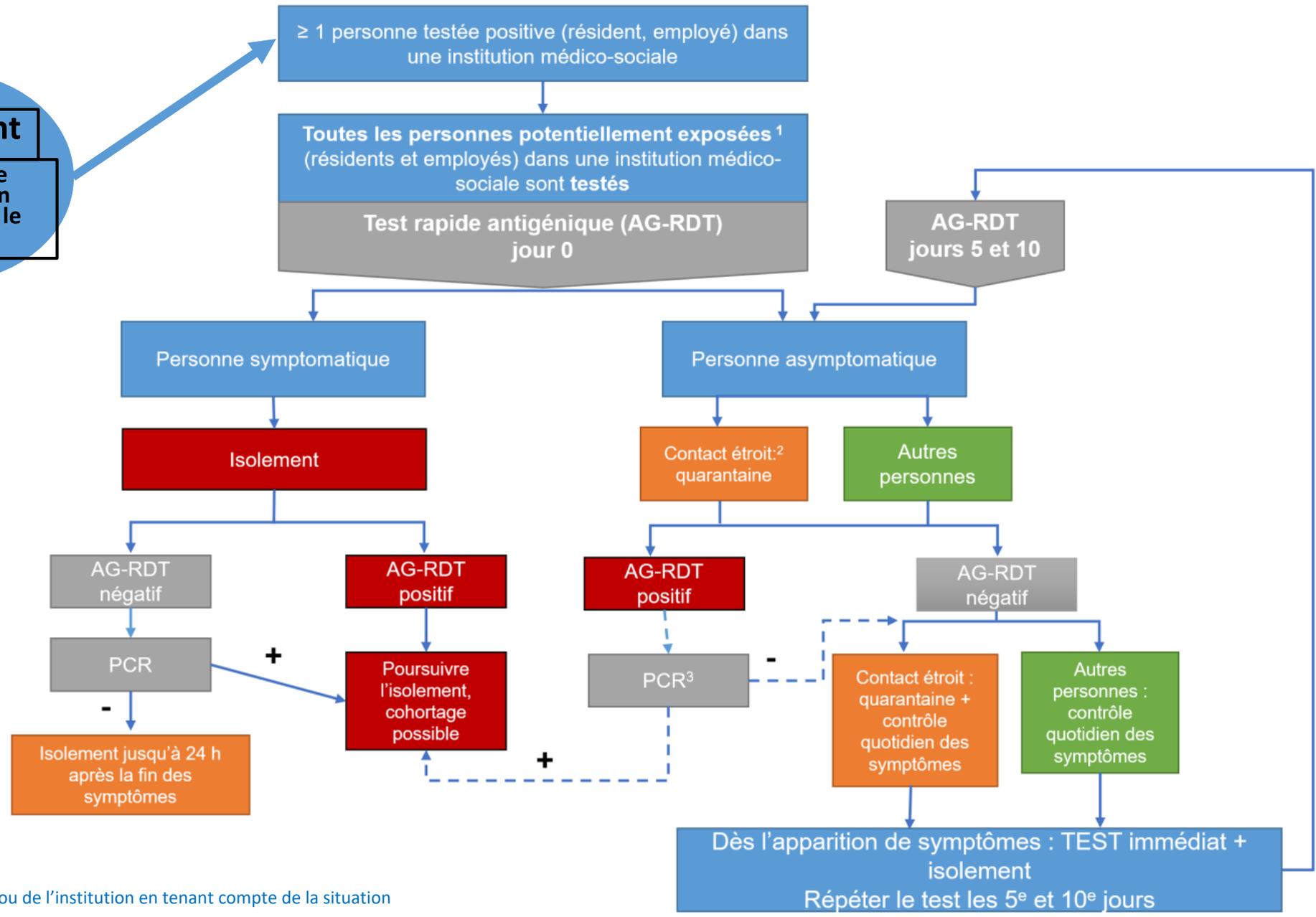
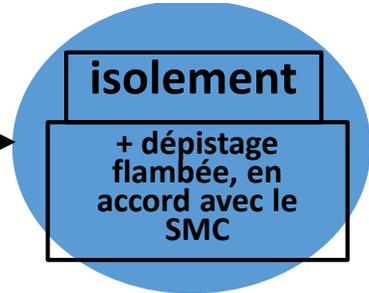
Pas de symptôme pas de cas connu dans l'EMS

Pas de test

Tout test réalisé est soumis à une obligation de déclaration (test rapide et test PCR, résultat négatif et positif).
-> la déclaration des tests rapides est de la responsabilité légale du réalisateur du test.



1 cas +



AG-RDT = test rapide antigénique

¹ Tous les résidents et le personnel de toute l'unité ou de l'institution en tenant compte de la situation locale.

² Définition des contacts étroits cf OFSP

³ Si un cohortage est prévu, un test de confirmation par PCR est indiqué